



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep de Matane

Février 2025



Québec, le 21 mars 2025

Monsieur Martin Demers
Directeur général
Cégep de Matane
616, avenue Saint-Rédempteur
Matane (Québec) G4W 1L1

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité - Premier cycle d'audit**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 12 février 2025, du suivi transmis par le Cégep de Matane, le 30 septembre 2024, concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de mars 2020, la Commission avait recommandé au Collège de « mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation pour l'ensemble de ses catégories de personnel dans une perspective de développement professionnel ».

En décembre 2023, la recommandation avait été maintenue à la suite d'un premier suivi, la Commission ayant jugé qu'il était trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité des programmes d'évaluation du personnel, vu leur récente mise en œuvre. Pour ce premier suivi, le Collège avait fait parvenir à la Commission 4 programmes en lien avec l'évaluation du personnel, dont 2 adoptés en mars 2022, et 2 autres en septembre 2023. La Commission avait néanmoins constaté que les quatre programmes couvraient toutes les catégories de personnel, à savoir le personnel de soutien, professionnel et cadre, ainsi que le personnel enseignant. De plus, la Commission remarquait que les programmes prévoyaient, notamment, un partage des responsabilités, des modalités d'application et des outils d'évaluation critériés.

Les documents transmis en septembre 2024 démontrent la mise en œuvre des programmes et l'évaluation de leur application. Un tableau présente en effet les points à améliorer soulevés lors de la mise en œuvre des quatre programmes ainsi que les modifications qui ont été apportées. Le Collège a aussi transmis un

projet de calendrier de mise en œuvre du volet amélioration continue du *Programme d'amélioration continue de la qualité des enseignements*. Considérant d'abord les raisons qui ont mené à la formulation de la recommandation en mars 2020, notamment le caractère volontaire de l'évaluation du personnel en dehors de la période d'insertion professionnelle, et considérant ensuite le caractère systématique et obligatoire de la mise en œuvre des quatre programmes d'évaluation du personnel adoptés par le Collège, la Commission estime que le suivi qu'il a effectué est satisfaisant et lève donc la recommandation.

Si vous souhaitez obtenir des précisions supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Corinne Côté.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M^{me} Hélène Gasc, directrice des études